N° 31 GENÈVE — Dimanche 30 Juillet 1916

LE JOURNAL POUR TOUS

Administration et Rédaction :
Rue de la Tour-Maîtresse, 7
GENÈVE

Sermon hebdomadaire du Pasteur Russell

ABONNEMENTS :
1 an . . . . . Fr. 3.—
6 mois . . . . . » 1.50
Paraît chaque dimanche.

Qu'est-ce que ton Dieu demande de toi ?

L'idéal du caractère que Dieu nous propose.

SOMMAIRE. — Quelles sont les exigences de Dieu à notre égard ? — La loi d'or ne contient que la stricte justice. — La valeur d'un idéal élevé. — Vivre à la hauteur de notre idéal est un devoir. — Si nous n'y arrivons pas, c'est à cause de nos imperfections résultant du péché héréditaire. — Le don conditionnel de Dieu aux croyants. — Comment la justice de la loi est accomplie chez les enfants de Dieu. — Les personnes qui obtiendront la vie éternelle doivent nécessairement être humbles et miséricordieuses.

TEXTE. — Qu'est-ce que l'Eternel demande de toi, sinon de faire ce qui est droit, d'aimer la miséricorde et de marcher dans l'humilité avec ton Dieu ? — Mich. 6 : 8.

Est-il possible que la véritable religion, celle de la Bible, ne demande rien de plus que ce qu'exprime ce texte ? Et la loi du Sinaï ? Et les offrandes pour le péché, les offrandes consumées, les offrandes de reconnaissance ? Et les dix commandements ? Et le sommaire de ces commandements rappelé par Jésus : « Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force et de toute ta pensée ; et ton prochain comme toi-même? » Et les assemblées qu'il ne faut pas négliger ? Et nos responsabilités à l'égard de la famille, de l'Eglise, des pauvres ? Et les études de la Bible pour connaître la volonté de Dieu ? Et nos responsabilités à l'égard des païens ? Et le baptême et le souper du Seigneur ?

Notre texte contient toutes ces choses et beaucoup d'autres. Souvent quelques mots renferment tout un sermon. Ce que Dieu exige de ses enfants (et que notre texte rappelle) est parfaitement raisonnable, personne ne le contestera. Notre Créateur juste et digne ne peut pas demander moins de ses créatures qui désirent jouir de ses faveurs. C'est dans l'intérêt de sa créature que Dieu demande d'elle qu'elle accomplisse ces choses, car leur observation permet de jouir des faveurs divines, même de la vie éternelle. Celui qui ne peut pas accomplir ce que Dileu demande prouve qu'il est indigne de vivre éternellement ; toute prolongation de son existence serait un encouragement donné au péché et une atteinte portée à la justice et au bonheur des autres créatures.

Voyons quelles sont les demandes ou exigences de Dieu dont nous avons déjà reconnu la justice. Notre texte en nomme trois : 1° Agir avec justice ou droiture ; 2° Aimer la miséricorde ; 3° Marcher humblement.

Agir selon la justice dans toutes nos relations avec nos semblables est une maxime qui se recommande d'elle-même à tout esprit qui sait raisonner. La justice contient toute la loi de Dieu ; un bref résumé de cette loi exposé par notre Seigneur Jésus dit : « Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force et de toute ta pensée ; et ton prochain comme toi-même ». De ces deux commandements dépendent toute la loi et les prophètes.

Donner à notre Créatuer la première place en toutes choses, glorifier Celui qui nous créa et nous donna toutes les autres bénédictions (temporelles et spirituelles), remplir ses justes exigences pour notre propre bonheur et pour celui du prochain, n'est-ce pas là la justice pure et simple ? N'est-il pas juste aussi que nous reconnaissions les droits de nos semblables comme nous désirons qu'il reconnaissent les nôtres. La loi d'or n'est que la simple justice. Les exigences de Dieu contenues dans notre texte ne renferment pas un iota de plus que la stricte justice. Fais ce qui est droit ! En toute sincérité, est-ce que j'agis toujours avec justice en toutes choses dans mes relations avec Dieu et avec mon prochain ?

Commençons à agir en toute justice dans notre propre famille.

Que chacun considère ses paroles et ses actes à l'égard de ses parents, de ses enfants, de ses frères, de ses sœurs, de son mari, de sa femme ! Agissons-nous en toutes choses, à l'égard de nos parents et de tous ceux qui nous sont chers, en nous conformant à l'idéal de la justice, c'est-à-dire à la loi d'or ? Agissons-nous à leur égard comme nous voudrions qu'ils agissent à notre égard ? Si nous agissons autrement, allons pour commencer auprès du Seigneur, efforçons-nous de lui rendre hommage, de lui obéir, et ensuite scrutons soigneusement chaque pensée, chaque parole et chaque acte de notre vie dans la famille et voyons jusqu'à quel point ils peuvent être améliorés et rendus plus justes. La plupart des gens seront étonnés en voyant combien ils ont été injustes envers leurs plus proches parents, leurs bien-aimés selon la chair.

Continuons à scruter notre cœur et voyons jusqu'à quel point nous sommes justes dans notre vie quotidienne à l'égard de nos voisins, de nos associés, etc. Leur parlons-nous toujours avec le ton, les gestes et les paroles que nous aimerions qu'ils emploient s'ils étaient à notre place et nous à la leur ? Dans le commerce, avons-nous réalisé avec eux un bénéfice plus considérable que celui que nous trouverions juste qu'ils réalisent eux-mêmes avec nous ? En d'autres termes, pour les services rendus ou pour les marchandises que nous leur avons livrées, leur avons-nous demandé un prix plus élevé que celui que nous trouverions juste si nous étions les acheteurs et eux les vendeurs ?

Veillons-nous à ce que nos poules ne commettent pas de dégâts dans le jardin du voisin, comme nous voudrions que lui-même fasse à l'égard de ses propres oiseaux pour les empêcher de nous causer du dommage ? Payons-nous nos dettes au temps où nous aimerions que d'autres personnes nous payent les leurs ? Lorsque nous entrons chez notre voisin, nous donnons-nous la peine d'essuyer nos pieds aussi soigneusement que nous aimerions qu'il le fît lorsqu'il entre chez nous ? Agissons-nous avec tous les hommes femmes, enfants et animaux, avec toute la bonté, la douceur, l'amabilité, la justice et la droiture que nous aimerions qu'ils nous témoignent ? Parlons-nous avec bonté de notre prochain comme nous aimerions qu'il parle de nous ? Ou bien faisons-nous ressortir ses imperfections ou les tournons-nous en ridicule, nous qui ne voudrions pas qu'il le fasse en parlant de nous ? Prenons-nous si bien garde à notre langue que nous ne disons du prochain que ce que nous trouverions juste qu'il dise de nous-mêmes ?

Cela est de la justice pure et simple, rien de plus.

Chers amis, commencez-vous à comprendre que ce que Dieu demande de nous va bien au delà de ce que la plupart d'entre nous avons accompli ? N'êtes-vous pas consternés et ne dites-vous pas peut-être qu'il vous est impossible de vivre à la hauteur de cet idéal ? Je suis d'accord avec vous ; l'apôtre Paul est d'accord aussi et il dit : « Je ne fais point ce que je veux », ; il dit encore : « Tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu ». — Rom. 3 : 23.

Que devons-nous faire ? Devons-nous dire que, puisque nous sommes incapables d'arriver à cet idéal de justice, nous y renonçons complètement ? Non, à Dieu ne plaise ! Nous sommes assez faibles et imparfaits comme cela ; nous ne nous laisserons pas aller au gré des vents. Ne pas suivre notre idéal le plus élevé de la justice serait permettre aux mauvaises tendances de notre nature déchue de nous conduire rapidement de mal en pis, de nous éloigner rapidement de Dieu et de l'idéal de caractère qu'Il nous propose. Nous serons certainement heureux de faire tout notre possible pour nous confermer à notre idéal le plus élevé que nous tâcherons d'élever encore jusqu'à l'idéal de Dieu.

Si nous nous efforcions chaque jour de vivre selon notre idéal le plus haut, modelé sur l'idéal que Dieu nous a donné, Dieu accepterait-il alors nos efforts et nous considérerait-Il comme dignes de ses faveurs et de la vie éternelle ? Certainement pas ; la loi de Dieu est parfaite. La justice est la justice. Ce n'est pas en prêtant l'oreille aux paroles de la loi et en ayant de bons désirs que nous recevrons la récompense, nous ne la recevrons que si nous mettons en pratique les ordres de Dieu, si nous sommes obéissants.

Voilà maintenant où nous sommes embarrassés. Nous approuvons la loi de Dieu de tout notre cœur, de tout notre esprit, et nous désirons obéir à Dieu, mais, comme Paul, nous n'accomplissons pas les choses que nous désirons accomplir et certaines choses que nous ne désirons pas faire, nous les faisons parce que nous ne pouvons les éviter. Nous approuvons les exigences excellentes de la loi de Dieu, nous désapprouvons les imperfections de notre propre chair ; comme Paul, nous nous écrions : « Misérable que je suis ! qui me délivrera de ce corps de mort ? » Qui me délivrera de ce corps imparfait à cause du péché et des faiblesses héréditaires ? Par notre esprit nous observons la loi de Dieu et obéissons, mais par notre corps nous ne le pouvons pas. Nous ne pouvons pas attendre un changement de la part de Dieu à sa loi ; sommes-nous donc sans espérance d'obtenir l'approbation de Dieu et la vie éternelle ? Non.

La vie éternelle est un don de Dieu.

Dans une telle angoisse nous entendons alors le message de Dieu parlant de paix par Jésus-Christ notre Seigneur. Notre incapacité

d'observer la loi de Dieu démontre que nous sommes indignes de la vie éternelle et que nous méritons le salaire du péché, c'est-à-dire la mort, non les tourments éternels. Dieu, dans sa miséricorde, résolut de nous offrir la vie éternelle comme un *don*, car nous ne la méritons pas réellement, ne pouvant pas satisfaire aux exigences de la loi. Nous lisons (Rom. 6 : 23) : « Le salaire du péché, c'est la mort ; mais le don gratuit de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur. »

Ceux seuls qui acceptent Jésus-Christ comme le chemin, la vérité et la vie peuvent obtenir le don de Dieu qui est la vie éternelle. Donc, croire que les païens (des pays civilisés ou d'ailleurs) obtiendront la vie éternelle est une erreur totale, car on ne peut pas obtenir le don de Dieu en ignorant Christ. La Bible entière dit que, d'une part, nous ne pouvons pas nous sauver nous-mêmes par notre obéissance aux détails de la loi de Dieu, et que, d'autre part, « il n'y a sous le ciel aucun autre nom qui ait été donné parmi les hommes, par lequel nous devions être sauvés » (par la foi dans le sang précieux de Christ.)

Comment une telle chose est-elle conforme à la justice, et pourquoi Dieu met-il des restrictions au don de la vie éternelle ? La loi de Dieu représente Dieu et ne peut changer. Dieu ne peut pas exiger autre chose que la perfection ; s'Il agissait autrement, l'univers se peuplerait bientôt d'êtres dépravés et imparfaits. Dieu a conçu des plans plus grandioses que cela, il dit : « Autant les cieux sont élevés au-dessus de la terre, autant mes voies sont élevées au-dessus de vos voies » (Es. 55 : 9). Il fait comprendre que selon ses desseins, un jour viendra où il n'existera aucune créature imparfaite dans tout l'univers. Toutes celles dont le cœur est fidèle à Dieu et aux principes justes de son gouvernement seront rendues parfaites et les autres seront détruites dans la seconde mort. Après cela, dit le Seigneur, « tout genou fléchira devant moi et toute langue donnera gloire à Dieu ». Alors toute créature, dans les cieux, sur la terre et sur la mer diront : « A celui qui est assis sur le trône, et à l'Agneau, *soient* la louange, l'honneur, la gloire, et la force, aux siècles des siècles. »

„ Vous avez été rachetés à un grand prix “.

Il est possible que Dieu eût pu arranger les choses différemment pour le salut des pécheurs et que la mort de Jésus comme prix de leur rançon n'eût pas été nécessaire. Quoi qu'il en soit, la méthode employée par notre Créateur nous prouve que nulle autre méthode n'eût été si sage, si juste, si avantageuse ; aucune autre n'eût si bien démontré la sagesse de Dieu, sa justice, son amour et sa puissance.

Dieu donc, selon ses desseins, donne à toute créature humaine la possibilité de rentrer en harmonie avec Lui-même, si elle désire le faire, si son cœur et sa volonté sont d'accord avec la lettre et l'esprit de sa loi, dont les exigences sont formulées dans notre texte. L'Eternel a pourvu en Jésus à la satisfaction de la justice divine pour tous les membres de la race humaine condamnée qui désirent rentrer dans ses faveurs.

Nous sommes d'accord avec les doctrines et confessions de foi orthodoxes de la chrétienté qui proclament la repentance, la nécessité de faire des efforts pour extirper le péché de nos pensées, de nos paroles et de nos actions, la foi dans le sacrifice du Rédempteur et une complète consécration du cœur et de la vie pour accomplir la volonté du Père céleste, comme seuls moyens d'obtenir le salut que Dieu offre maintenant aux humains. A ceux qui se soumettent aux conditions imposées, l'apôtre rappelle que la justice de la loi et toutes ses exigences sont « accomplies en nous qui marchons non selon la chair, mais selon l'esprit ». Rom. 8 : 4.

Dès le moment de leur consécration et de leur engendrement du saint esprit, Dieu agit à l'égard de ces disciples comme à l'égard de fils. Il les instruit à l'école de Christ, Il les discipline, les châtie, les met à l'épreuve, Il éprouve la sincérité de leurs vœux de consécration et la fidélité de leur cœur. A ceux qui sont reconnus fidèles, Il promet la haute récompense, la gloire, l'honneur, l'immortalité, une part avec Jésus-Christ à son royaume millénaire et à son œuvre consistant à bénir toutes les familles de la terre.

Où nous ne sommes plus d'accord avec les doctrines et confessions de foi orthodoxes, c'est dans leur enseignement relatif à la destinée des humains qui sont encore des profanes et non des saints, qui ne se sont pas consacrés à Dieu et qui n'ont pas été engendrés du saint esprit. Nos confessions de foi de l'âge des ténèbres ont mal interprété les enseignements de la Bible à l'égard de ces gens-là ; ces confessions et doctrines envoient ces individus pour des centaines ou des milliers d'années au purgatoire ou pour l'éternité aux tourments éternels. Les enseignements de la Parole de Dieu sont tout différents, comme nous l'avons déjà expliqué.

Les Ecritures ne disent pas : En ta postérité toutes les familles de la terre seront damnées, mais au contraire elles enseignent qu'elles seront bénies. Tous les pécheurs aveugles auront les yeux ouverts ; toutes les oreilles des ignorants entendront. Pendant les mille ans bénis du règne de Christ, la résurrection ou régénération des humains s'accomplira et la connaissance de la gloire de Dieu remplira toute la terre. Les anges dans la plaine de Bethléhem, à la naissance de Jésus, ne dirent pas aux bergers : Soyez remplis de crainte, car nous vous annonçons de mauvaises nouvelles, des nouvelles d'une grande misère qui seront pour *tout le peuple*. — Luc. 2 : 10, 11.

Dieu eut un temps marqué pour l'appel adressé à Israël charnel ; Il eut un autre temps marqué pour l'appel adressé à Israël spirituel, Il a aussi un temps marqué pour faire connaître les richesses de sa grâce aux humains non-élus. Les élus d'Israël spirituel et d'Israël charnel seront les canaux de sa divine miséricorde et de sa grâce qui, tout au cours de l'âge millénaire, couleront comme un fleuve de salut, auquel tous les humains seront invités à venir boire gratuitement.

Aime la miséricorde et marche humblement.

Certaines personnes seront peut-être étonnées de voir que Dieu exige plus que la justice qui est partout son idéal, son modèle légal. En laissant libre cours au péché et à son salaire, la mort, Dieu s'est montré rempli de miséricorde et d'amour ; c'est donc aussi pour le bien du pécheur et celui de tout le monde qu'Il exige de tous ceux qui désirent bénéficier pleinement de sa miséricorde, qu'en retour ils exercent et cultivent cette miséricorde dans leur cœur. Lorsque le pécheur essaie de conformer sa vie à l'idéal parfait donné par Dieu et qu'il reconnaît son incapacité d'observer la loi divine, il est forcé d'aller au trône de la grâce ; alors, il lui est enseigné qu'il ne peut obtenir miséricorde qu'à une seule condition, c'est d'exercer lui-même la miséricorde à l'égard de ceux qui l'offensent, qui contrecarrent son idéal et ses intérêts.

Aimer la miséricorde, c'est aller au delà de ce qu'exige la justice pleine d'amour, c'est céder joyeusement ses droits et privilèges personnels en faveur du prochain, lorsqu'il n'y a pas de principes qui dirigent spécialement certains de nos actes ; c'est aussi pardonner facilement les fautes de ses semblables, ne pas exiger d'eux avec rigueur la justice qu'ils nous doivent ; c'est, par contre, être nous-mêmes d'une exactitude scrupuleuse dans notre manière de remplir nos obligations envers tous.

L'humilité est une qualité nécessaire à toute créature. L'orgueil est un ennemi qui assaille l'humain faible ou imparfait, il triompha aussi de l'ange de lumière, Lucifer, et le transforma en Satan, l'adversaire, l'ennemi de Dieu, de fidèle serviteur de Jéhovah qu'il était. Nous sommes heureux donc que Dieu dans sa sagesse exige l'humilité comme l'une des conditions de notre acceptation par Lui ; cette loi ou exigence nous assure la sécurité du divin empire, elle prévient toute trahison future, car personne ne sera admis dans la vie éternelle, pas plus dans l'âge actuel que dans l'âge millénaire, s'il n'est pas humble. Profitons de la leçon contenue dans notre texte et prêtons aussi l'oreille aux paroles de l'apôtre Pierre : « Humiliez-vous donc sous la puissante main de Dieu, afin qu'il vous élève au temps convenable. »

Etudes des Ecritures

du pasteur RUSSELL, de Brooklyn, ouvrage publié en 6 volumes en anglais par le rédacteur du *atch Tower*. Prix de chaque volume *2 fr.* Les deux premiers, les 5me et 6me volumes ont paru en français.

Vol. I. « *Le Plan des Ages* » donne un aperçu du plan de Dieu révélé dans la Bible concernant la rédemption et le rétablissement de l'homme, *2 fr.*

Vol. II. « *Le temps est proche* », traite des temps et de la manière dont se fait le second avènement du Seigneur, en considérant le témoignage de la Bible sur ce sujet (épuisé, nous le prêtons).

Vol. V. « *La réconciliation de Dieu avec l'homme* », broché, *1 fr. 50.*

Vol. VI. « *La Nouvelle Création* » (broché), *1 fr. 50.*

Le Photo-Drame de la Création, illustré, *1 fr.*

LES FIGURES DU TABERNACLE, brochure de 150 pages, avec illustrations, traité très profond et instructif sur « l'ombre des biens à venir ». — Prix *50* cts. sans le port.

Conseils pratiques pour la propagande

La ville est divisée par quartiers aussi nombreux qu'il y a d'amis s'occupant de ce travail d'évangélisation. Les amis isolés peuvent entreprendre toute une contrée que l'on divise entre eux. Le bureau est averti du quartier ou de la contrée que chacun désire desservir.

On donne à 8 jours d'intervalle 2 numéros différents des Journaux pour Tous gratuitement à des personnes de la main à la main, si possible, ou bien dans la boîte aux lettres. A la troisième semaine on visite ceux qui ont reçu à titre d'échantillon les journaux et on les abonne si possible, puis on recommence une nouvelle tournée.

Tout ceci est un travail de foi et de prière ; ne jamais le commencer avant d'avoir prié le Seigneur qu'Il nous purifie le cœur et qu'Il prépare les personnes qui sont à visiter.

Ne pas parler de choses vaines dans les visites mais faire ressortir l'avantage qu'Il y a de connaître la merveilleuse vérité et faire remarquer que le Journal pour Tous donne des excellents conseils pour la maison, qu'il est un ami et un vrai consolateur.

L'abonnement de 3 fr. l'an ou pour 6 mois de 1 fr. 50, permettra au plus grand nombre de s'abonner. Les personnes qui sont très pauvres et qui désirent cette lecture peuvent recevoir sur leur demande la Tour de Garde, ou le Journal pour Tous gratuitement.

Nous espérons que nos chers frères et sœurs sauront apprécier le privilège inestimable de travailler ainsi dans la moisson du Seigneur (Jean 4 : 36) et profiteront de cette occasion. Ils nous feront connaître au plus tôt les localités qu'ils ont choisies pour leur travail.

Salutations dans l'amour de Christ, vos serviteurs dans le Seigneur.

L'Administration du Journal pour Tous.

F. L. A. FREYTAG, gérant responsable, Rue de la Tour-Maîtresse 7 Genève (Suisse)

Pour abonnements s'adresser à l'Administration (Voir page 1).

VEVEY – IMP. GUENDET & FRANCOVICH